

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 39
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
28 mai 2024
Date d'affichage :
28 mai 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) - Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER - Gilles SACKPEY - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD - Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL - Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX - Sandra PICART - Jean-Michel SABAN - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS - Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY - Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS - Christophe CHEYSSON - Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN - Michel CODRAN -
Absents excusés : Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET - Philippe LARDIN - Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Hervé PASCAULT - Pierre-Yves ROY - Evelyne CALLEJA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU - Claude CATRIN -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**EXPLOITATION DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE NOYERS ET D'ANGELY
AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES**

Monsieur Clément POINTEAU, Vice-Président, explique que les marchés d'exploitation des déchèteries intercommunales de NOYERS SUR SEREIN et d'ANGELY expirent le 30 Juin 2024.

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le 16 avril 2024 sur la plateforme e-marchespublics.com et une publication a été réalisée au JOUE et au BOAMP. La date de remise des offres était fixée au 17 Mai 2024.

Cette consultation était divisée en sept lots :

- Lot 1 : Enlèvement, transport et traitement des déchets non recyclables,
- Lot 2 : Enlèvement, transport et traitement des déchets verts,
- Lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets de cartons,
- Lot 4 : Enlèvement, transport et traitement des déchets de gravats,
- Lot 5 : Enlèvement, transport et traitement des déchets de ferraille,
- Lot 6 : Enlèvement, transport et traitement des déchets de bois,
- Lot 7 : Enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets diffus spécifiques (DDS) et des batteries.

La Communauté de Communes a reçu cinq offres.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mai 2024 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 3 juin 2024, a retenu les offres économiquement les plus avantageuses, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 50 points pour le prix de la prestation, 50 points pour sa valeur technique). Elle a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 : Société E3R DOUBS RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 71 775 € HT
- Lot 2 : Société E3R DOUBS RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 20 955 € HT.
- Lot 3 : Société E3R DOUBS RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 10 296 € HT.
- Lot 4 : Société E3R DOUBS RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 16 492 € HT.
- Lot 5 : Société ASTRADDEC sise 16, Avenue Félix Faure à PARIS (75015), pour un montant annuel de – 10 200 € HT.
- Lot 6 : Société E3R DOUBS RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 19 701 € HT.
- Lot 7 : Société EDIB sise 5, Boulevard de Beauregard à LONGVIC (21600), pour un montant annuel de 10 376,97 € HT

REÇU EN PREFECTURE

1e 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

2024/063 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN - SEANCE DU 3 JUIN 2024

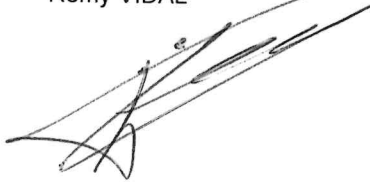
Le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer ces marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à signer les marchés relatifs à l'exploitation des déchèteries de NOYERS SUR SEREIN et d'ANGELY avec les sociétés retenues et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL



Le Président,
Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

1e 06/06/2024

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 07/06/2024